



« Église qui bouge » ; deuxième phase de promotion ; crédit d'engagement ; information et décision

Propositions :

1. Le Synode prend connaissance du concept de la deuxième phase de promotion (« développement ») dans le cadre d'« Église qui bouge » comme base du présent crédit d'engagement.
2. Le Synode accorde un crédit d'engagement de 3,5 millions de francs prélevé sur le fonds de développement et de soutien en faveur de la deuxième phase (« développement ») de la promotion de projets relatifs à « Église qui bouge ».
3. Le Synode prend acte du fait que les modalités d'attribution des moyens prévus dans le concept y afférent feront l'objet d'une réglementation plus détaillée dans l'ordonnance sur le fonds de développement et de soutien.

Explication

1. Le concept dans ses grandes lignes

À plusieurs reprises déjà, le Synode avait demandé l'élaboration d'un concept global concernant la promotion et l'intégration de nouvelles formes de présence de l'Église dans la société. Dans cette perspective, le Conseil synodal a regroupé les activités menées jusqu'à présent dans un programme intitulé « Église qui bouge » : les paroisses et divers milieux sont encouragés à développer et expérimenter de nouvelles formes de présence ecclésiale, à l'occasion de réunions, de formations continues, par le biais d'échanges entre personnes concernées ou de prestations de conseils. Ces activités peuvent en principe se déployer à l'intérieur, autour, à côté voire en complément des formes d'expression propres aux paroisses.

Depuis 2021, le fonds d'expérimentation offre une possibilité de financer ces initiatives novatrices. Plusieurs projets ont ainsi déjà pu bénéficier d'un soutien reposant sur un concept clair, mais formulé de manière ouverte. Poussé par le succès de cette forme d'encouragement à l'innovation, le Conseil synodal a mandaté les services généraux de l'Église de poursuivre le développement du concept mis en place. Ces premières expériences sont à considérer comme une première phase d'expérimentation, soit pionnière, à laquelle succèdera une deuxième phase dite de développement. Celle-ci vise à permettre le développement ainsi que la différenciation des projets retenus lors de la première phase. Pour la deuxième phase, le Conseil synodal demande au Synode de libérer un crédit de 3,5 millions de francs à prélever sur le fonds de développement et de soutien qui, selon toutes prévisions, devrait permettre de promouvoir 10 projets sur une durée de trois ans. Afin de servir de base à la

discussion, il soumet le concept élargi au Synode pour qu'il en prenne connaissance. Ce concept adapté jette les bases des deux premières phases de promotion de l'innovation d'«Église qui bouge» et ouvre en outre la perspective de la troisième phase dite d'intégration, visant à pérenniser les initiatives.

2. Bilan de ce qui a été accompli

La société connaît actuellement de profonds changements. Une tendance qui se manifeste également au sein des Églises: la sécularisation progressive, la diminution du nombre de membres, le déclin des baptêmes et des enterrements, etc. sont autant d'expressions d'une perte du sens religieux. En vertu de sa Constitution, l'Église a reçu pour mission de «prêcher à tous, dans l'Église et dans le monde, l'Évangile de Jésus-Christ». En tant qu'Église, si nous voulons continuer de remplir cette mission avec sérieux, il nous incombe de rechercher des formes ainsi que des expressions pertinentes de vie ecclésiale. En effet, la forme que prend l'Église dans un temps et un contexte donnés est secondaire. La légitimité propre à toute forme d'Église réside uniquement dans le fait qu'elle sert à l'accomplissement de sa mission.

Pendant des décennies, la structure actuelle ainsi que la logique d'être Église qui lui est associée ont servi cette mission. Beaucoup de ces éléments font encore leurs preuves aujourd'hui et méritent d'être préservés, mais il est évident qu'ils requièrent un complément. Ce constat a également été fait par le Synode qui, porté par «l'Esprit de Granges», s'est mis en quête d'une Vision pour l'Église de demain. C'est à peu près à la même époque que les premières pionnières et les premiers pionniers ont commencé à développer une conception différente et plus étendue de l'Église. Certaines idées ont progressivement intégré notre Église et l'ont enrichie.

Le Synode a régulièrement demandé l'élaboration d'un concept global concernant la promotion et l'intégration de nouvelles formes de présence de l'Église dans la société. Cela fait un certain temps déjà que des travaux préparatoires sont menés en ce sens. Porté par la Vision «Animés par Dieu. Engagés pour les humains.», le Conseil synodal a adopté, il y a quelques années, le point de vue «Rencontre et mouvement», qui rejaillit explicitement sur les programmes de législature 2020-2023/2024-2027 sous le titre «Église qui bouge».

En 2021, le Conseil synodal a créé le fonds d'expérimentation, qui permet de promouvoir et de soutenir de nouvelles formes de présence ecclésiale dans la société. Ces nouvelles formes sont censées permettre aux gens de vivre et de façonner la vie chrétienne sur un mode qui sort de l'ordinaire et de faire ainsi partie de la communauté des personnes qui annoncent l'Évangile. L'expérience acquise jusqu'à présent et les connaissances scientifiques ont permis de mettre en place le fonds d'expérimentation, tout en sachant qu'un soutien unique et limité dans le temps ne suffisait pas à garantir la durabilité de l'innovation.

3. Développer l'Église en promouvant l'innovation

Recherche et développement

Au sein de l'Église, les activités de recherche et de développement se déroulent toujours à la base. Dans le passé, l'Église n'a cessé d'évoluer et de chercher des moyens de répondre aux changements qui avaient cours dans la société. De même, en ces temps de mutations sociétales toujours plus rapides, diverses formes de renouveau émergent aujourd'hui, que ce soit au sein ou au-delà de la paroisse locale.

Il appartient à une institution de base de créer un environnement propice à la recherche, au développement ainsi qu'à la coordination de ces percées. Toute grande entreprise, qu'il soit permis d'y faire ici allusion, consacre des ressources à la recherche et au développement pour gagner en viabilité et se pérenniser. Le Conseil synodal a déjà repris deux fois cette position dans son programme de législation et l'a formulée dans son point de vue. Par la présente proposition, le Conseil synodal soumet à l'approbation du Synode un nouveau pilier de la promotion de l'innovation.

Comment «Église qui bouge» conçoit l'innovation

La nouveauté jaillit d'ordinaire de l'expérience concrète, dans un lieu précis et de personnes réelles, animées d'un enthousiasme particulier. Promouvoir l'innovation, dans le cadre d'«Église qui bouge», ne signifie donc pas de créer du neuf derrière les portes closes de l'administration ecclésiale, mais plutôt de favoriser et stimuler son émergence à la base.

«Église qui bouge» part du principe que la nouveauté inspire de nombreux acteurs et actrices de l'Église ou des personnes qui éprouvent de l'intérêt pour cette dernière. Il s'agit de découvrir cette inspiration, d'encourager les responsables tout en favorisant le potentiel d'expérimentation et de mise en œuvre.

Principes

Un concept fournit un cadre à la créativité

Le concept ci-joint semble relativement technique et abstrait par endroits. Cela tient du fait qu'il tente d'inscrire des processus extrêmement dynamiques dans un cadre dont les contours risquent de ne jamais être tout à fait adaptés. La vie qui se déploie au sein des réseaux et des projets d'«Église qui bouge» est très différente: toujours dynamique, parfois chaotique, mue par une quête incessante. Le concept entend définir les limites aussi clairement que possible, de sorte que puisse s'y exprimer un haut degré de créativité.

Tout s'applique uniquement «en règle générale»

En même temps, l'équipe qui encadre «Église qui bouge» a appris en maintes situations qu'en matière d'innovation, il est impossible de tout anticiper par un concept. C'est pourquoi toute disposition à caractère conceptuel est conditionnée par le fait qu'elle s'applique «en règle générale». Certains cas, dûment motivés, nécessitent, à titre exceptionnel, d'adopter une approche légèrement différente.

Tirer leçon des échecs

Aucun projet soutenu n'est du reste tenu d'aboutir. Ce principe se vérifie particulièrement au cours de la phase d'expérimentation, mais il arrive aussi qu'une initiative échoue dans sa phase de développement. Ces moments de déconvenue sont une source d'enseignement.

Même l'organisation peut apprendre

Les Églises réformées Berne-Jura-Soleure en tant qu'organisation doivent également évoluer pour que de nouvelles formes de présence ecclésiale dans la société puissent un jour faire partie de notre Église. À chaque nouvelle rencontre et à chaque nouveau projet, le champ d'activité «Église qui bouge» se rend compte combien la confrontation avec les innovations dans l'Église est exigeante et enrichissante, combien toutes et tous ne cessent d'apprendre et quels efforts d'adaptation réciproques sont nécessaires. Ce processus d'apprentissage sollicite, touche et enrichit également l'ensemble des Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Parallèlement, les nouvelles formes de présence se nourrissent elles aussi du système de l'Église et des compétences des personnes qui y collaborent.

4. Le modèle de promotion en trois phases

Vue d'ensemble du modèle

Le concept d'« Église qui bouge » s'inspire du modèle en 3 phases de Friedrich Glasl. Selon ce dernier, les nouvelles organisations passent par trois phases de développement: la phase pionnière, la phase de différenciation et la phase d'intégration. De ce modèle, « Église qui bouge » reprend les trois phases suivantes pour promouvoir l'innovation :

- Phase 1 (phase pionnière = expérimentation):
À partir d'une expérience spécifique vécue dans un environnement donné, des personnes innovantes développent une idée sur la manière dont le message libérateur de l'Évangile peut toucher les gens. Il s'agit de mettre en œuvre cette idée en l'adaptant au groupe visé et d'en tester l'impact. Cette phase d'expérimentation peut être soutenue par les Églises réformées Berne-Jura-Soleure au moyen du fonds d'expérimentation qui existe depuis 2021.
- Phase 2 (phase de différenciation = développement):
Au cours de cette phase, les projets qui ont fait leurs preuves et qui y aspirent bénéficieront d'un soutien en vue de leur développement ultérieur. Les projets et initiatives qui ont été efficaces au cours de la première phase et qui sont susceptibles de devenir une nouvelle forme de présence ecclésiale dans la société peuvent se porter candidats.

Les projets ont pour tâche d'évoluer sur le plan organisationnel en élaborant des structures et des processus qui permettront à l'innovation de durer et d'avoir un impact à long terme. À cet effet, ils devront remplir des critères supplémentaires et définir des objectifs en termes de développement organisationnel et de professionnalisation. Ils devront en outre être soumis à un dispositif de contrôle et de gestion de qualité renforcés (contenu du présent concept).
- Phase 3 (phase d'intégration):
Certaines des initiatives développées souhaitent se pérenniser lorsqu'elles s'entendent comme partie intégrante ou proche partenaire des Églises réformées et qu'elles peuvent montrer qu'elles sont prêtes à prendre une place stable dans notre Église en tant que nouvelles formes de présence ecclésiale dans la société. Des pourcentages de postes sont disponibles à cet effet, aux termes des «Principes d'attribution de postes pastoraux: « Soigner les héritages – ouvrir des espaces » adoptés par le Synode. La procédure relative à ces pourcentages de postes doit encore être mise au point.

5. Phase 1 : projets soutenus dans le cadre du fonds d'expérimentation

Afin de se faire une meilleure idée des projets expérimentés au cours de la première phase de promotion, le site www.eglisequibouge.ch/experimentatrices-experimentateurs présente les 15 projets soutenus jusqu'à présent au moyen du fonds d'expérimentation (avec des fiches descriptives et, pour la plupart, des vidéos y relatives). Cette page contient une riche palette d'idées novatrices et de tentatives contemporaines qui suscitent l'enthousiasme des gens pour l'Évangile.

Le Conseil synodal a alloué une enveloppe de 1,2 million de francs pour promouvoir ces projets dans le cadre du fonds d'expérimentation. Le Conseil synodal peut accorder un montant maximal de 100000 francs par projet, réparti sur trois ans. Seule une petite partie de ces projets devrait solliciter un financement dans le cadre d'une deuxième phase de promotion.

6. Phase 2: développement

Idées de base

Voici les idées de base concernant la deuxième phase de promotion :

- Le processus d'innovation auprès des Églises réformées Berne-Jura-Soleure acquiert une structure directrice, qui, pour ne point être trop étroitement définie, confère à la fois sécurité et marge de manœuvre pour développer des initiatives.
- Les projets ayant fait leurs preuves ont la possibilité d'évoluer sur le plan organisationnel de manière à pouvoir intégrer l'ensemble de l'Église au cours de la troisième phase. La volonté d'évoluer sur le plan organisationnel est une condition essentielle à la deuxième phase de promotion.
- Les initiatives ayant fait leurs preuves au cours de la première phase de promotion se voient attribuer une perspective de développement à moyen terme et un horizon de planification indicatif.
- Les initiatives soutenues au cours de la deuxième phase continueront à faire partie du réseau d'«Église qui bouge». Cela permettra d'élargir le réseau et de mettre à la disposition de son ensemble (y compris la Maison de l'Église) l'expérience acquise.

Conditions pour passer en deuxième phase de promotion

Les initiatives qui souhaitent bénéficier d'un soutien dans le cadre d'«Église qui bouge» devront avoir pour principe de rechercher, dans un monde en mutation, des formes nouvelles et contemporaines de présence ecclésiale, permettant aux gens d'entrer en contact avec l'Évangile. Les efforts déployés pour atteindre les personnes que les offres et les services paroissiaux de l'Église n'ont pas pu atteindre jusqu'à présent y revêtent une importance centrale, que ce soit dans, avec ou au-delà des paroisses.

Les projets qui ont montré leur efficacité au cours de la première phase de promotion peuvent poser leur candidature pour la deuxième phase. Ils doivent alors répondre à des critères supplémentaires (voir concept). Ils doivent demeurer disposés à s'engager dans un processus de développement organisationnel qui leur permettra éventuellement de se placer à plus long terme sous l'égide de l'Église.

Au-delà de leur effet convaincant (processus: voir concept), la volonté de se présenter en tant que partie intégrante ou partenaire proche des Églises réformées est déterminante.

Il revient au Conseil synodal de décider, au cas par cas, des modalités de promotion inhérentes à la deuxième phase. En règle générale, le soutien est accordé pour une durée de 3 ans. Durant cette période, les initiatives qui le souhaitent se prépareront à faire partie de notre Église de manière fiable.

Besoins en termes de ressources

Soutien aux initiatives

La deuxième phase est particulièrement intense pour les initiatives. Chaque initiative admise en deuxième phase occupera une place différente. La taille et les besoins financiers varieront également beaucoup. Toutefois, afin d'obtenir une estimation des besoins financiers, le Conseil synodal a analysé les projets de la première phase et en a déduit des hypothèses pour le financement de la deuxième phase.

- Hypothèse 1 : prestations propres
Les initiatives qui ont fait leurs preuves doivent se concentrer sur leur développement. Aussi n'ont-elles que peu de temps à consacrer à la génération de recettes. C'est pourquoi nous estimons qu'en règle générale, le financement requis correspond à 80 % des coûts du projet. Parallèlement, ce système garantit que les initiatives ne recevront un soutien important des Églises réformées Berne-Jura-Soleure qu'à condition d'être suffisamment inspirantes pour générer les 20% restants à partir d'autres sources.
- Hypothèse 2 : moyenne annuelle du coût des projets
Sur la base de l'expérience acquise jusqu'à présent, les projets susceptibles de se porter candidats pour une deuxième phase (nous partons du principe qu'il s'agira plutôt de projets de grande envergure, capables de fournir les efforts supplémentaires nécessaires à l'obtention d'un soutien) auront besoin en moyenne d'un poste à 70% (réparti entre corps pastoral, diacres, catéchètes, administration ou autres). En outre, selon les activités, les charges matérielles pourront être considérables. Nous estimons le besoin de financement moyen à 140000 francs par an et par initiative (plus de détails dans le concept). Partant du principe que la deuxième phase de promotion d'« Église qui bouge » garantit 80% du financement, le montant moyen du soutien des Églises réformées Berne-Jura-Soleure représente donc 112000 francs par an et par initiative.
- Hypothèse 3 : coûts pour activité de conseil
Les initiatives s'engagent à solliciter des conseils en matière d'organisation au cours de la deuxième phase de financement, afin de développer, en plus de leur travail de fond, leurs structures de manière à ce qu'elles puissent s'intégrer durablement au sein des Églises réformées. Dans ce contexte, nous partons d'un besoin de financement de 5000 francs par an et par initiative. Ces coûts obligatoires devront être intégralement pris en charge par les Églises réformées Berne-Jura-Soleure.
- Hypothèse 4 : nombre d'initiatives bénéficiant d'un soutien
Sur la base de l'expérience acquise jusqu'à présent dans le cadre du fonds d'expérimentation, le Conseil synodal estime qu'en moyenne trois projets par an peuvent être admis en deuxième phase de promotion.

Besoins financiers qui en découlent pour la deuxième phase

Sur la base des hypothèses susmentionnées, le montant à couvrir par an et par initiative s'élève en moyenne à 117000 francs; la phase de promotion, qui dure en général trois ans, représente un coût d'environ 350000 francs par initiative.

Les initiatives ne seront admises en deuxième phase de promotion que si leur financement est garanti pour les trois années complètes. Un crédit d'engagement de 3,5 millions de francs est donc nécessaire pour financer dix projets de l'ampleur estimée.

Par souci de transparence, il est opportun de rappeler qu'en sus des moyens mentionnés ici concernant la deuxième phase de promotion, le Conseil synodal a fixé un plafond des coûts de 1,2 million de francs pour la première phase de promotion (fonds d'expérimentation), provenant du fonds de développement et de soutien, jusqu'à fin 2026. Ce montant suffit à soutenir une bonne vingtaine de projets durant la première phase de promotion. L'idée serait de prolonger la durée du soutien. Ces moyens ne font pas partie de la présente proposition.

Ressources humaines disponibles au sein des Églises réformées Berne-Jura-Soleure en vue de la gestion de la promotion

Les ressources que requiert l'ensemble du processus de promotion de l'innovation au sein des Églises réformées Berne-Jura-Soleure ainsi que le soutien aux processus innovants dans les paroisses (formation continue, rencontres, consultations) nécessitent, outre des contributions financières, aussi des ressources humaines à l'intérieur de l'administration de l'Église.

7. Phase 3: intégration; un regard prospectif

À partir de la phase 3, les initiatives doivent pouvoir prendre leur juste place dans le paysage ecclésial. Il est utile, pour leur développement organisationnel, d'esquisser en temps opportun des modèles d'intégration auxquels elles pourront se référer. D'après les évaluations menées jusqu'ici, l'intérêt pour les futurs modèles d'organisation est varié et diffère beaucoup d'un acteur à l'autre.

Ces considérations n'entrent pas dans le cadre de la présente proposition au Synode. Le Conseil synodal partage volontiers ses réflexions avec le Synode, mais ne les expose pas dans ce message. Les personnes intéressées sont priées de se reporter aux réflexions formulées dans le concept. Selon le souhait du Conseil synodal, ces réflexions d'ordre conceptuel devraient permettre de faire prendre conscience qu'une première et une deuxième phase de promotion ne sont durables et utiles que si, au cours d'une troisième phase, les initiatives fructueuses ont la possibilité de faire partie intégrante de l'Église réformée. Dans un premier temps, le Synode a réservé, en vue de cette troisième phase, un certain nombre de ressources dans le cadre des principes d'attribution des postes pastoraux.

Le Conseil synodal

Annexe

Concept et principes d'« Église qui bouge » (KiB): phase 2 - phase de développement